

DÉLIBÉRATION N° CS 2026-01-006

CONVENTION PRÊT DE MATÉRIEL / ACTUALISATION DES TARIFS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 9

Votants : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors d'une première assemblée le lundi 09 février, l'assemblée délibérante du syndicat mixte Cyclad s'est réunie à nouveau le lundi 16 février 2026 à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jérôme GARDELLE – Jean GORIOUX – Jean-Pascal VIALE – Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants

Monsieur Michel PELLETIER suppléant de Monsieur Jean MOUTARDE

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Sylviane DORNAT – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Serge BERNET (*excusé*) – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Baptiste PAIN
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Patrick BOUSSATON
Philippe PELLETIER (*excusé*) – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

27 janvier 2026 (1^{ère} convocation)

10 février 2026 (2^{ème} convocation)

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

27 janvier 2026 (1^{ère} convocation)

10 février 2026 (2^{ème} convocation)

Publication (affichage) ou notification du :

17 février 2026



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CS 2021-04-057 relative aux tarifs du Pôle communication – zéro déchet,

Considérant que dans le cadre de la réduction des déchets sur son territoire, Cyclad est amené à proposer des prestations et du prêt de matériel,

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs en fonction des marchés passés et révision de prix,

Considérant l'annexe ci-jointe,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical,
9 membres présents, 9 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend en compte les nouveaux tarifs modifiés selon les marchés passés,
- Décide que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le prêt de matériel,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



ANNEXE : Liste du matériel prêté

Matériel	Quantité	Tarifs *
Bac 660 litres	OM : EMB : Bio :	*Prêt gracieux *117,90 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Bac 360 litres	OM : EMB :	*Prêt gracieux *37,00 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Bac 240 litres	OM : EMB : Bio :	*Prêt gracieux *29,60 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Bac 140 litres	OM : EMB : Bio :	*Prêt gracieux *24,30 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Bac 120 litres	Verre : Coquillages :	*Prêt gracieux *30,25 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Point tri + 1 clé		*Prêt gracieux *347,00 € HT pour non restitution ou matériel endommagé *38,45 € HT par panneau endommagé
Oriflamme		*Prêt gracieux 145,46 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Pince à déchets		*Prêt gracieux *28.33 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Roue du tri		*Prêt gracieux *787,00 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Kakémono		*Prêt gracieux *100,00 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Peson		*Prêt gracieux *Non facturé
Gobelets réutilisables		*Prêt gracieux *15 € HT à partir de 10 gobelets non restitués *1,00 € HT supplémentaire par gobelet au-delà de 10 gobelets
Exposition sur les animaux du compost		*Prêt gracieux *1 000 € HT pour non restitution ou matériel endommagé
Matériel pédagogique		*Prêt gracieux *Non facturé
Gilet haute visibilité		*Prêt gracieux * 15,20 € HT à partir de 4 gilets non restitués * 3.80 € HT supplémentaire par gilet au-delà de 4 gilets
Bioseaux	Plein : Ajouré :	*Prêt gracieux *Non facturé
Table de tri	Table : Panneaux :	*Prêt gracieux *2 674,90 € HT par table de tri *40,80 € HT par panneau endommagé

* Evolution des tarifs des bacs en fonction des marchés publics passés

